

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tout achat de services proposés par "TAOLI Ecole de Chinois" (« Le Prestataire ») aux clients à titre individuel (« Les Clients » ou « le Client »). Les prestations de TAOLI Ecole de Chinois aux termes du présent contrat consistent en la fourniture de toute prestation liée à la formation linguistique chinoise et à la transmission de la culture asiatique. Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la conclusion du contrat de fourniture de services et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées avant la conclusion du contrat de fourniture des services. Le Client déclare souscrire un contrat de formation dont les modalités sont consultables dans le programme de formation qui lui a été remis.

2. DURÉE DU CONTRAT

Le contrat est à durée déterminée et variable selon les modalités établies en accord avec le client. Il prend fin automatiquement à la fin de la durée sans possibilité de résiliation anticipée par le Client.

3. TARIFS – CONDITIONS DE PAIEMENT – DELAIS DE RETRACTATION

Tarifs et conditions de paiement : le prix de la souscription figure sur le devis remis au Client. Le paiement a lieu en une ou plusieurs fois selon les modalités indiquées sur le devis. Le contrat étant à durée ferme et non résiliable, aucun remboursement ne pourra avoir lieu au bénéfice du Client sauf cas exposés ci-après. Pour les cours à l'unité payables d'avance, les séances non consommées dans le délai imparti sont perdues et non remboursables, sauf cas exposés ci-après. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, tels qu'indiqué sur le devis de la formation. Le Prestataire se réserve le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Délais de rétractation : à compter de la date de signature de la convention de formation par les parties, le client a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ». Le stagiaire en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans tous les cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

4. CONDITIONS D'ACCÈS – INTUITU PERSONAE

L'inscription est officialisée par l'acceptation du devis et du programme de formation et donne lieu à la délivrance de la formation conformément aux modalités établies.

Le présent contrat est conclu intuitu personae et l'inscription est de ce fait nominative. Le contrat ne peut être ni prêté, ni échangé, ni cédé à une personne qui n'est pas le bénéficiaire de la souscription.

5. RÈGLES ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES PRESTATIONS

- Toutes les formations sont quantifiées en heures (60 minutes)
- Une évaluation de niveau sera requise pour toutes les inscriptions dans un session de niveau non-débutant.
- Cours particuliers : le planning des prestations (horaires, jours, lieu, ...) sont définis par le client avec TAOLI Ecole de Chinois. Il devra être respecté par chaque partie. Il est exceptionnellement possible pour le Client de reporter ou annuler le cours, à condition d'en avoir informé TAOLI Ecole de Chinois par mail ou téléphone 48 heures minimum à l'avance (sauf cas de force majeure). À défaut d'information, et sauf cas de force majeure, la prestation sera considérée comme effectuée et ne donnera lieu à aucun remboursement. Plus d'informations sur la conduite à tenir en cas d'absence sont disponibles dans le Règlement Intérieur (article 12).
- Cours collectifs : Le planning des prestations (horaires, jours, lieu, etc.) est fixé par TAOLI Ecole de Chinois et arrêté en accord avec le Client. Il devra être respecté par chaque partie. Les jours fériés seront rattrapés en fin de session sauf information contraire. Les absences justifiées seront compensables selon les propositions du prestataire. Pour les cours collectifs, l'inscription est possible en cours de session mais soumise à un test de niveau du stagiaire conforme au prérequis pour rejoindre la session. Pour les inscriptions à l'année, les sessions choisies doivent impérativement être respectées. Des séances de cours individuels peuvent être recommandées au cas par cas, par exemple dans le cas d'une inscription en cours de session ou d'un décalage significatif de niveau du stagiaire.
- Cas où le Client suit d'autres cours en dehors de TAOLI : afin de faciliter l'établissement de prestations personnalisées, les Clients ou leur représentant légal ont l'obligation de présenter au Prestataire le programme et le contenu des cours scolaires ou équivalents et d'en fournir les références.
- Exercices et préparation des tests ou examens : pour assurer la qualité de la préparation, TAOLI Ecole de Chinois préconise au Client de suivre et terminer les exercices qui lui seront proposés.

6. RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE - GARANTIE

Le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, le Client contre tout défaut de conformité ou vice caché provenant d'un défaut de réalisation de la prestation commandée. Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des vices ou défauts de conformité sans délai à compter de la fourniture de la Prestation.

Le Prestataire remboursera, rectifiera ou fera rectifier (dans la mesure du possible) la prestation jugée et reconnue comme défectueuse, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours suivant la constatation par le Prestataire du défaut ou du vice. Le remboursement s'effectuera par crédit sur le compte bancaire du Client ou par chèque bancaire adressé au Client. La garantie du Prestataire est limitée au remboursement des Prestations effectivement payées par le Client. Le Prestataire ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française. Dans ce cas, aucune résiliation ni remboursement ne pourra avoir lieu.

7. MINEURS OU MAJEURS SOUS UN RÉGIME DE PROTECTION JURIDIQUE

Le parent du mineur ou la personne en charge de l'autorité conserve cette autorité et la responsabilité qui y est attachée sur son enfant ou l'adulte bénéficiaire de la mesure de protection, sans report sur TAOLI Ecole de Chinois qui ne peut en aucun cas et à aucun moment, même de façon temporaire, être responsable de la personne sous régime de protection.

8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture de la prestation au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

9. MODALITÉS DE RÉSILIATION

À l'initiative du client :

Le contrat TAOLI Ecole de Chinois est à durée déterminée et variable selon les modalités établies en accord avec le client. Il ne peut être résilié de façon anticipée et prend fin automatiquement à la fin de la durée correspondant aux modalités établies. Toutefois, le Client peut résilier le contrat dans les conditions définies à l'article 10 ci-après.

À l'initiative du Prestataire :

La prestation est résiliée de plein droit, sans préavis ni indemnité, par le Prestataire aux motifs suivants :

- Dans le cas où l'attitude ou le comportement du client serait contraire aux bonnes mœurs, ou causerait un trouble au bon fonctionnement des activités du Prestataire ou à l'ordre public ou occasionnerait une gêne caractérisée pour les autres clients et/ou le voisinage.
- En cas de fraude dans l'utilisation de l'abonnement (à titre d'exemple : utilisation par une tierce personne).
- En cas de défaut de paiement (chèque non provisionné par exemple), étant précisé que les frais de rejet du chèque supportés par le Prestataire seront répercutés sur le Client, qui devra le rembourser à titre d'indemnité.

10. FOURNITURE DE SERVICES

Sauf cas de force majeure ou du fait du Client précisés aux présentes, le prestataire fournit ses prestations selon les modalités et calendriers propres à chaque formation et convenus avec le Client.

En application des articles L 138-1 et 5 du Code de la consommation, le client peut résoudre le contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint selon les mêmes modalités le professionnel d'effectuer la livraison ou de fournir le service dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai. En cas de non-respect de ce nouveau délai, le contrat sera considéré comme résolu à la réception par le prestataire de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, sauf si le Prestataire s'est exécuté entretemps. Néanmoins, la résolution sera immédiate lorsque :

- le prestataire refusera de fournir le service ;
- la date ou le délai contractuel méconnu constituera pour le consommateur une condition essentielle du contrat, ce caractère pouvant être déduit des circonstances qui entourent la conclusion du contrat ou résulter d'une demande expresse du Client avant la conclusion du contrat.

Lorsque le contrat aura été résolu en application de l'article L 138-2 du Code de la consommation, le prestataire sera tenu de rembourser au Client la totalité des sommes versées, au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat (art. L 138-3 du Code de la Consommation).

Des majorations seront appliquées en cas de retard de remboursement : 10% si le remboursement intervient dans les trente jours au-delà de ce terme, 20% jusqu'à soixante jours et 50% au-delà.

Le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les services commandés par le Client dans les délais précisés pour chaque formule. Toutefois, ces délais sont communiqués à titre indicatif. Si les Services commandés n'ont pas été fournis dans un délai de 30 jours après la date indicative précisée pour chaque prestation, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client, la vente pourra être résolue à la demande écrite du Client dans les conditions prévues aux articles L 138-2 et L 138-3 du Code de la consommation. Les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

11. CAS DE FORCE MAJEURE

Le Client reconnaît que son contrat d'abonnement lui ouvre droit au bénéfice des prestations qu'il a choisies en fonction du type de formule d'abonnement. En cas de non-utilisation définitive de ce droit pour une cause indépendante de sa volonté, ou en cas de force majeure, le Client peut demander la résiliation de la prestation par courrier recommandé avec avis de réception adressé au Prestataire. La résiliation est effective à compter de la date de réception de la demande de résiliation accompagnée des pièces justificatives. Par motif de force majeure, il est limitativement fait référence aux cas suivants : maladie ou accident grave empêchant définitivement le Client de bénéficier des services du Prestataire, décès, mutation professionnelle du fait de l'employeur. Un remboursement pourra avoir lieu au prorata du temps ou des séances non utilisées dans la mesure où l'empêchement ou le cas de force majeure définis ci-dessus auront été justifiés par le Client.

12. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Le traitement informatique du dossier client dans le cadre de la loi Informatique et Libertés 78-17 du 6 janvier 1978, lui ouvre un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données du dossier. Pour user de cette faculté, le Client doit s'adresser à tout représentant du Prestataire.

13. DROIT APPLICABLE, LANGUE

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent entre le Prestataire et le Client sont régies par le droit français et soumises au droit français. Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

14. LITIGES

Tous les litiges auxquels les opérations de prestations conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le Prestataire et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun. Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (Art. L 534-7 du Code de la consommation) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

15. INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE - ACCEPTATION DU CLIENT

En application de l'article L 111-1, L 111-2, R 111-1 et R 111-2 du Code de la consommation, le Client reconnaît avoir eu communication des informations suivantes par le Prestataire et concernant le Prestataire et sa Prestation, par les présentes Conditions générales de vente ou la fourniture de documents annexes :

- Son nom ou sa dénomination sociale, ainsi que sa désignation juridique complète, l'adresse géographique de son établissement et, si elle est différente, celle du siège social, son numéro de téléphone et son adresse électronique ou toutes coordonnées permettant au client d'entrer en contact rapidement avec le prestataire et de communiquer directement avec lui.
- Les modalités de paiement et d'exécution du contrat ainsi que les modalités prévues par le prestataire pour le traitement des réclamations ;
- La durée du contrat et les conditions de sa résiliation.

Fait à : _____ le : _____

Nom et signature du participant à la formation :
(ou du détenteur de l'autorité parentale ou de l'adulte responsable)